

Arrêté 2023-255 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 en Martinique

MARCHÉS PUBLICS

FI31482



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
Commune de Sainte-Luce

AVIS DE RESULTAT DE MARCHÉ

1. Référence de l'avis d'appel public à la concurrence :

Profil acheteur Sainte-Luce
972_20231006W2_02 du 06/10/2023

Journal le Legis annonce visible sur le site <https://www.lelegis.fr/annonces-legales/?journalnumero=815> du 06/10/2023

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Commune de Sainte-Luce - rue Schœlcher - hôtel de ville 97228 Sainte-Luce
Tél - 05-96-62-50-01 Fax : 05-96-62-30-15

Objet du marché : MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR LA LOCATION DE CHÂPITEAUX

2. Procédure de passation : Procédure adaptée suivant articles L 2123-1 et R2123-1 à R2123-3 du code de la commande publique

3. Attribution du marché : Marché déclaré infructueux

4. Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/01/2024

Fait à Sainte-Luce le 02/01/2024

Le Maire Nicaise MONROSE

FI31483



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
Commune de Sainte-Luce

AVIS DE RESULTAT DE MARCHÉ

1. Référence de l'avis d'appel public à la concurrence :

Profil acheteur Sainte-Luce
972_20220607W2_01 du 07/06/2022

Journal le Legis annonce visible sur le site : <https://www.lelegis.fr/annonces-legales/?journalnumero=746> du 07/06/2022

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Commune de Sainte-Luce - rue Schœlcher - hôtel de ville 97228 Sainte-Luce
Tél - 05-96-62-50-01 Fax : 05-96-62-30-15

Objet du marché : AMENAGEMENT DE L'AMPHITHEATRE DE LA MEDIATHEQUE

2. PROCEDURE DE PASSATION : Marché à Procédure Adaptée en applica-

tion des articles L2123-1 et R2123-1 à R 2123-3 du code de la commande publique

3. Attribution du marché :

- Lot n°1 Revêtement Sol et Mur déclaré infructueux

- Lot n°3 Faux plafond acoustique attribué à Conseil Agencement Antilles pour un montant de 512 245,92€ HT

- Lot n°4 Peinture intérieure attribué à NSPM pour un montant de 18 994,00€ HT

- Lot n°5 Menuiserie Bois et cloisons sèches attribué à COALYS pour un montant de 68 878,54€ HT

- Lot n°6 Aménagement Annexe et complémentaires déclaré infructueux

- Lot n°7 Echafaudage attribué à LECA pour un montant de 110 712,80€ HT

4. Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/01/2024

Fait à Sainte-Luce le 02/01/2024

Le Maire Nicaise MONROSE

MARCHÉ PUBLIC

FI31481



Le Département de la Martinique
GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN (GCS MV)
BP 303 - Route du Vert-Pré - 97286 LAMENTIN
Tél : 05 96 41 31 11 - Fax : 05 96 41 31 12

NOTE INFORMATION RECHERCHE DE CONSULTANT

Le Lamentin, le 26 décembre 2023
Objet : Recherche d'un Consultant en vue de la réalisation d'un Audit sur l'Unité de Production Culinnaire de Mangot Vulcin (U.P.C)

Références : Procédure adaptée : articles R. 2123-1(1°) – R 2131-12 du Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018.

Madame, Monsieur,
Notre Etablissement, le Groupement de Coopération Sanitaire de Moyens (GCS) de Mangot Vulcin, à la demande des deux établissements membres, souhaite réaliser un Audit sur l'U.P.C pour améliorer le fonctionnement et optimiser les moyens humains et matériels.

Pour ce faire, il souhaite s'appuyer sur l'expertise d'un Consultant capable de présenter un Cahier des Charges de Conseil et Expertise dans le cadre des dispositions réglementaires référencées ci-dessous.

L'audit devra être finalisé et présenté au plus tard à la fin du 1er trimestre 2024

L'offre du fournisseur devra regrouper les prestations suivantes :

- Audit de l'U.P.C définissant :
 - ≥ Un état des lieux (visites du ou des sites)
 - ≥ Une analyse des organisations, des processus et des flux.

Les conclusions attendues :

- ≥ Le Recueil et l'analyse des données
- ≥ Et les Recommandations

• Audit global de la fonction Restauration de la prise de commande jusqu'à la distribution :

- ≥ Qualité de la production,
- ≥ Analyse des flux logistiques
- ≥ Respect de la réglementation,

Les conclusions attendues :

- ≥ Recommandations, en particulier quant à :

- ≥ Respect des circuits propres et sales,
- ≥ Organisation du transport
- Schéma cible d'optimisation et de réorganisation par le biais du management et l'émergence des compétences en matière RH.

Les scénarios d'optimisation devront tenir compte de : l'impact et des pré-requis financiers (coût complet productivité),

juridiques et réglementaires, le niveau de satisfaction des usagers, les besoins nutritionnels, les processus (commande, approvisionnement, fabrication, distribution...):

- ≥ Détermination de l'organisation retenue et formalisation concrète des circuits de restauration,
- ≥ Réflexion en lien avec la loi EGALIM
- ≥ Impact sur les locaux
- ≥ Plan d'action,
- ≥ Conduite au changement

• Accompagnement et Pilotage de la mise en œuvre : outils de pilotage

• Accompagnement à la sélection d'un prestataire :

≥ Aide à l'expression du besoin, mise en concurrence – analyse des offres

≥ A la négociation éventuelle, à la passation et au suivi du contrat d'assistance

Remarque :

Le GCS MV voudrait que la réflexion soit poussée sur la nécessité de disposer d'un Technicien à temps plein ayant une connaissance des équipements et qui soit l'interlocuteur privilégié avec les différents prestataires (services techniques, entreprises de maintenance, etc...)

En conséquence, nous vous saurions gré de nous transmettre votre proposition de prestations avec mention des éléments suivants :

- Modalités et délais d'intervention,
- Expertises dans le domaine de la restauration

- Qualification des intervenants

- Références dans le domaine eu égard à la typologie de la prestation déclinée

- Tarif de votre prestation.

accompagnée des pièces administratives mentionnées aux articles R 2142-1 ; R 2143-3 ; R 2143-4 ; R 2143-5 du Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018.

Tous ces documents doivent être datés, paraphés et signés

** ANALYSE ET JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Dans les conditions prévues aux articles R 2152-6 et R 2152-7 du Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 au moyen des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- Critères de jugement des candidatures

* Respect des obligations énumérées aux articles R 2142-1 ; R 2143-3 ; R 2143-4 ; R 2143-5 ; R 2143-14 du Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018.

- Critères de jugement des offres

* Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 40%
- Méthodologie et Maîtrise : 60 %

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle qui aura obtenu la note totale la plus élevée.

A l'issue de l'analyse des candidatures et des offres, le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'entamer des négociations avec l'ensemble des candidats.

Les négociations sont alors conduites dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats.

Vous voudrez bien transmettre vos pièces administratives accompagnées de votre offre (devis détaillé) :

- Soit en Recommandé avec Accusé de Réception (ou dépôt contre récépissé) à l'adresse suivante :

Groupement de Coopération Sanitaire de Moyens de Mangot Vulcin

Cellule Marchés Publics

BP 303 - Route du Vert-Pré - Quartier Mangot-Vulcin - 97286 LAMENTIN

De 7 H 30 à 14 H 00 les lundi, mardi et jeudi et de 7 h 30 à 12 h 00 les mercredi et vendredi.

- Soit par Voie Electronique à l'adresse Internet URL de l'Etablissement :

<http://gcsmv.e-marchespublics.com>

** DATE D'ENVOI DE LA PRÉSENTE NOTE A LA PUBLICATION

Le JEUDI 28 DÉCEMBRE 2023

** DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES

Le LUNDI 29 JANVIER 2024 à 12 h 00 (heure de Martinique)

** RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTS

TAIRES

La date limite de réception de demande de renseignements complémentaires est de 10 jours avant la date limite de réception des Candidatures et des offres.

Le délai de validité de l'offre retenue est de quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de la date limite fixée pour la réception des Dossier.

Passé ce délai, le Candidat reste tenu par son engagement, à moins qu'il ne s'en déclare expressément délié par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception adressée à Madame L'Administrateur du GCS MV.

Notification des résultats : Le Candidat retenu et le(s) Candidat(s) non retenus seront avisés par courrier Recommandé avec Accusé de Réception. Le Titulaire recevra par envoi postal en recommandé avec Accusé de Réception, une photocopie de l'Acte d'Engagement avec ses annexes, ainsi qu'un certificat de cessibilité de créance(s) « pour valoir titre en cas de Nantissement », signés du représentant légal de l'Etablissement.

Abandon de la Procédure : Le GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE DE MOYENS DE MANGOT VULCIN (GCS MV) peut décider, à tout moment, jusqu'à la signature du Marché, de ne pas donner suite à la Procédure. Les Candidats ne pourront prétendre à aucune indemnisation ou dédommagement.

Le Pouvoir adjudicateur, L'Administrateur du GCS MV, Agnès FROUX

Une annonce
légale à
publier en
Martinique ?

Simple
Facile

Paiement
sécurisé

24 H / 24

7 Jours / 7

www.lelegis.fr